



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2024

Présidence : Yves CRISTIN

Secrétaire de séance : Rachel VITTE

Présents : Mmes, Laurence BOUCHARD, Anabela FOREY, Florence PROST, Rachel VITTE

Mrs. Yves CRISTIN, Olivier FERNANDEZ, Patrick FOURNIER, Arnold MORANDAT, Georges PICOT, Clément SULPICE, Antoine SCHERMESSE SCHOFF, Mohammed ZAHID

Excusés : Nadine de LAJUDIE, Frédérique LECLERE (pouvoir à Yves CRISTIN), Isabelle DUCHEMIN (pouvoir à Olivier FERNANDEZ)

Absent : /

Lors de la séance du **19 décembre 2024 à 20h15**, le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Yves CRISTIN à la mairie salle du conseil, a étudié les dossiers suivants :

- 1) Approbation** du compte rendu du conseil municipal du 21 novembre 2024
- 2) RAJOUT A L'ORDRE DU JOUR** approuvé à l'unanimité : nouveau contrat carte d'achat

- 3) CESSION DE TERRAIN** - Le Maire informe l'assemblée que l'emprise réelle du chemin communal concorde dorénavant avec le cadastre au droit de l'étang BOUVENT. Il n'est donc pas pertinent de conserver la parcelle cadastrée D 638 d'une contenance de 7a59ca située à flanc de la chaussée de l'étang BOUVENT cadastrée D29.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTÉ de céder pour l'Euro symbolique 07a et 59ca du chemin de desserte communale au propriétaire de la parcelle D 29.

CHARGE le Maire de signer tout document s'y afférent.

- 4) ONF – coupes de bois 2025** - Le Maire informe l'assemblée, du programme de coupes de bois à l'état d'assiette de la forêt communale, proposé par l'Office National des Forêts pour l'exercice 2025. Cette proposition résulte du plan de gestion de la forêt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VOTE le programme de coupe de bois 2025 proposé par l'ONF ainsi qu'il suit et demande la commercialisation en contrat bois façonné.

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé m ³	Surface ha	Année	Mode de commercialisation
21	IRR	136	3.4	2025	Contrat bois façonné

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de ces opérations.

5) Commune de POLLIAT - prolongation du dispositif de mise à disposition d'un conseiller numérique - Le Maire rappelle à l'assemblée, qu'une délibération a été prise le 30 novembre 2023 concernant la mise à disposition par la commune de Polliat d'un conseiller numérique, une fois par semaine.

Une convention a été signée, et doit être renouvelée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la mise à disposition d'un conseiller numérique par la commune de Polliat

APPROUVE le renouvellement de la convention, ainsi que la contribution annuelle,

CHARGE le Maire de signer tout document s'y afférent.

6) Carte d'achat publique - Le Maire rappelle à l'assemblée qu'un contrat avait été signé le 23/07/2020 avec la Caisse d'Epargne de Lyon, concernant la carte d'achat publique.

Suite aux nouvelles conditions tarifaires concernant ce service, Il est nécessaire d'établir un nouveau contrat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTTE l'établissement d'un nouveau contrat avec la Caisse d'Epargne de Lyon

ACCEPTTE les nouvelles conditions tarifaires

CHARGE le Maire de signer tout document s'y afférent.

QUESTIONS DIVERSES :

- Dates des prochains conseils municipaux 2024 (sous réserve de modification)
30 janvier, 20 février, 20 mars, 17 avril, 22 mai, 19 juin
- LES VŒUX DU MAIRE sont prévus le mercredi 8 janvier 2025 à 19h à la salle des fêtes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45